



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse

CHAMBRE

- Au moins 10 % des chambres doivent être aménagées pour les personnes handicapées.

Numéro de la chambre

- Identification à l'aide d'un numéro en braille et/ou en relief.

Porte

- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé de chaque côté de la porte.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50%).
- Largeur libre d'au moins 800 mm.
- Poignée à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Dispositif de verrouillage de type loquet et facile à saisir et installé à une hauteur comprise entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- Judas optique situé à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 38 N pour les portes donnant vers l'extérieur ou de 22 N pour les portes intérieures.
- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé. Le mécanisme d'ouverture doit être situé en dehors du champ d'ouverture de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.

Circulation à l'intérieur

- Aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm à l'intérieur de la chambre, devant le réfrigérateur/mini-bar.
- Parcours sans obstacles d'une largeur libre minimale de 920 mm aménagé pour se rendre au lit, au balcon et à la salle de bain.

Commandes

- Interrupteurs, interphones, thermostats, prises de courant et autre type de commande doivent être

facilement accessibles et situés à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 200 mm au-dessus du sol, selon la nature de la commande.

- Baguette pour ouverture et fermeture des rideaux, située à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol pour être à la portée de la main en position assise.
- Commandes des luminaires activées depuis le lit, à l'aide d'une pression du doigt est recommandé.

Lit

- Dessus du matelas du lit situé à une hauteur comprise entre 450 mm et 500 mm au-dessus du sol.
- Base du lit offrant un dégagement d'au moins 150 mm de hauteur, et ce, sur toute la longueur du lit afin de permettre le glissement du pied d'un lève-personne sous celui-ci.

Zone de transfert sur le côté du lit

- Si un lit, prévoir un dégagement d'au moins 920 mm de chaque côté du lit ou une aire de manœuvre d'au moins 1 500 mm sur un des côtés du lit.
- Si deux lits, prévoir un dégagement d'au moins 1 500 mm entre les deux lits et un dégagement d'au moins 920 mm de l'autre côté des lits.

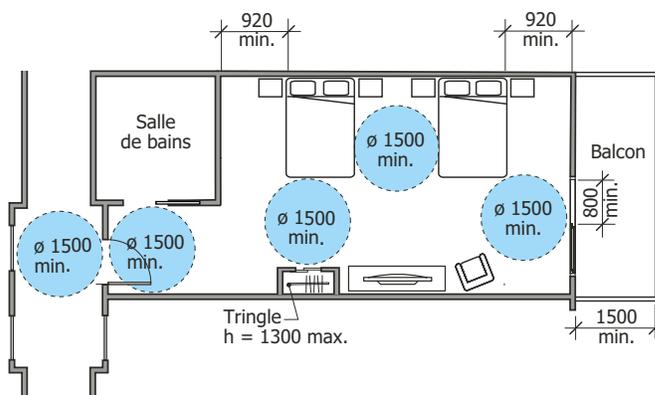


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Miroir

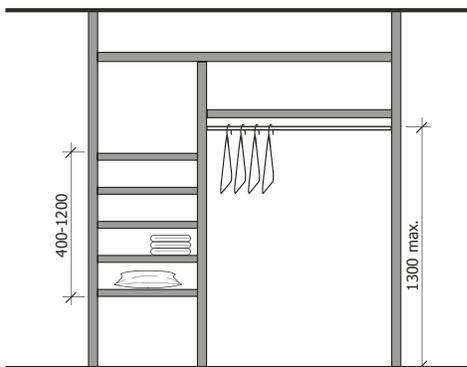
De plain-pied fixé au mur ou bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol ou incliné et ajustable par rapport à la verticale.



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse

Penderie

- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé devant.
- Tringle installée à une hauteur maximale de 1 300 mm au-dessus du sol.
- Tablettes situées entre 400 mm et 1 200 mm du sol.



Bureau de travail / Table

- Surface du meuble situé à au plus 865 mm au-dessus du sol.
- Dégagement pour les jambes sous le meuble d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Prise de courant et prise USB intégrées idéalement au bureau et situées à une distance maximale de 500 mm du rebord du bureau.
- Commande du luminaire activée à l'aide d'une pression du doigt est recommandé et située à une distance maximale de 500 mm du rebord du bureau.

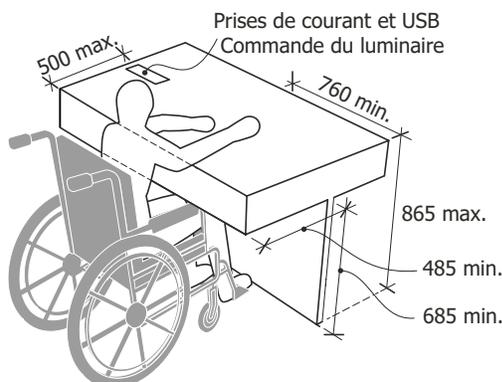


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

SALLE DE BAIN

Porte

- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé sur un côté et 1 050 mm sur 1 500 mm de l'autre côté de la porte.
(article 3.8.4.3. p.91 et illustration 3.8.4.5.-C p.99)
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2.
- Largeur libre d'au moins 800 mm.
- Poignée à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Dispositif de verrouillage de type loquet pouvant être utilisé avec le poing et installé à une hauteur comprise entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- Si elle est entièrement vitrée, elle doit comporter des bandes et/ou motifs horizontaux à une hauteur comprise entre 1 000 mm et 1 300 mm au-dessus du sol.

Commandes

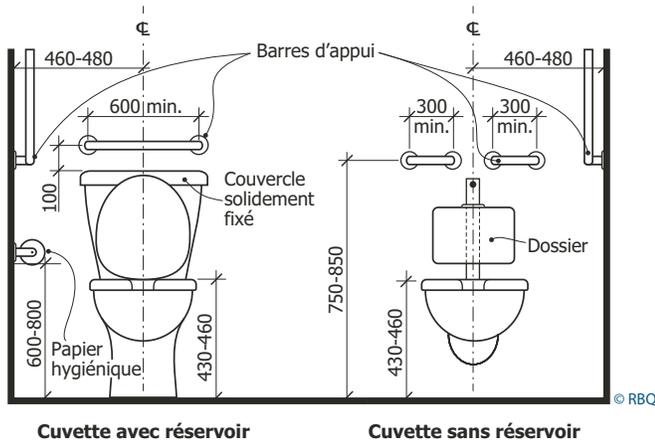
- Interrupteurs, thermostats, prises de courant et autre type de commande doivent être facilement accessibles et situés à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 200 mm au-dessus du sol, selon la nature de la commande.

Cuvette

- Centre de la cuvette de toilette situé à une distance comprise entre 460 mm et 480 mm du mur le plus près et offrant une zone libre d'obstacle d'au moins 900 mm de l'autre côté de la cuvette (zone de transfert).
- Chasse d'eau de la cuvette à détection automatique ou à commande (éviter les boutons-poussoirs à double chasse), située entre 500 mm et 900 mm au-dessus du sol et à au plus 350 mm du côté de la zone de transfert.
- Hauteur du siège situé entre 430 mm et 460 mm au-dessus du sol.
- Siège surélevé amovible recommandé pour être utilisé lorsqu'un client en exprimera le besoin.



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse



Barres d'appui

- Située sur la paroi latérale la plus près de la cuvette : barre d'appui en forme de L, fixée horizontalement et munie de composants horizontaux et verticaux d'au moins 760 mm de longueur, le composant horizontal se trouvant de 750 mm à 850 mm au-dessus du sol et le composant vertical étant fixé à 150 mm en face de la cuvette.
- Située derrière la cuvette : barre d'appui d'au moins 600 mm de longueur centrée par rapport à la cuvette ou deux barres d'appui d'au moins 300 mm de longueur situées des deux côtés du robinet de chasse qui sont fixées à la paroi arrière et à la même hauteur que la barre d'appui fixée à la paroi latérale ou à 100 mm au-dessus du réservoir d'eau.

Accessoires

- Distributeur de papier hygiénique : fixé à la paroi latérale la plus près de la cuvette de toilette et dont la partie inférieure doit être située entre 600 mm et 800 mm au-dessus du sol et l'extrémité la plus rapprochée du distributeur de papier hygiénique doit se trouver à 300 mm du devant de la cuvette.
- Miroir : bas du miroir situé à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol ou être incliné et ajustable par rapport à la verticale.
- Distributeur de savon installé à une hauteur maximale de 1 100 mm au-dessus du sol et à au plus 500 mm du devant du lavabo.

- Accessoires devant être à portée de la main et situés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol (interrupteurs, crochets, porte-serviette, séchoir à cheveux mural, etc).
- Poubelle amovible située à proximité de la cuvette ou poubelle sanitaire installée sur la paroi latérale la plus près de la cuvette, à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol.

Lavabo

- Espace libre au sol devant le lavabo d'au moins 800 mm sur 1 200 mm.
- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous le lavabo d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Robinetterie à levier ou actionnée automatiquement (détecteurs de mouvements), située à au plus 430 mm du rebord du lavabo.
- Tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation calorifugés s'ils sont exposés (à moins de limiter la température de l'eau à 45° Celsius).

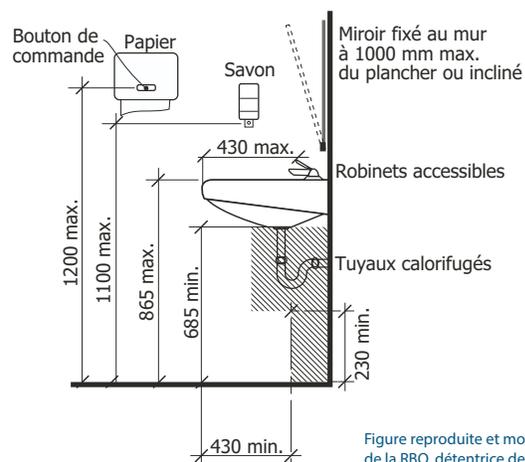


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse

DOUCHE ACCESSIBLE

Nous vous recommandons d'opter pour une douche plutôt qu'un bain puisque la douche sans obstacle répond aux besoins d'un plus grand nombre de personnes à capacité physique restreinte.

Dimension et accès

- Superficie minimale de 1 500 mm de largeur sur 900 mm de profondeur.
- Aire dégagée au sol d'au moins 900 mm située devant la douche et sur toute sa longueur.
- Idéalement sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté à l'aide d'une pente d'au plus 1:2 (50 %).
- Sans porte. Toutefois, un rideau de douche est recommandé.

Barres d'appui

- Diamètre variant de 30 mm à 40 mm.
- Située entre 35 mm et 45 mm de la paroi à laquelle elle est fixée.

Trois (3) barres d'appui sont requises :

- Deux barres d'au moins 1 000 mm de longueur et fixées verticalement sur les murs latéraux entre 50 mm et 80 mm à partir de l'entrée de la douche. L'extrémité inférieure se trouvant entre 600 mm et 650 mm au-dessus du sol.
- Une troisième, en forme de L, fixée sur le mur opposé à l'entrée de la douche, comportant un élément horizontal d'au moins 1 000 mm de longueur se trouvant entre 750 mm et 870 mm au-dessus du sol et un élément vertical d'au moins 750 mm de longueur se trouvant entre 400 mm et 500 mm du mur latéral où est fixée l'autre barre d'appui verticale.

Robinetterie

- Robinetterie à levier située à au plus 1 200 mm au-dessus du sol.
- Douche-téléphone équipée d'un inverseur d'alimentation pouvant être manœuvré avec un poing fermé par une personne en position assise, installée à moins de 1 200 mm au-dessus du sol et équipée d'un tuyau flexible d'au moins 1 800 mm de longueur.

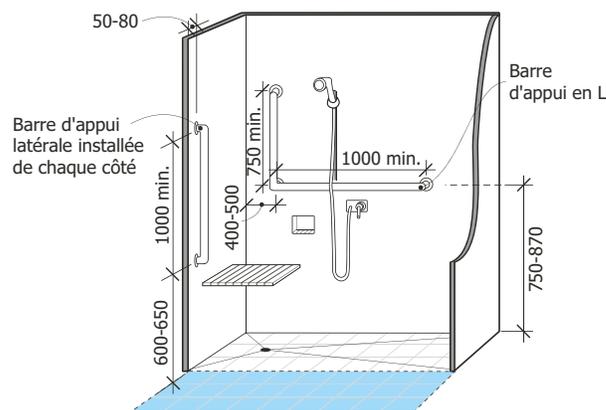


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Siège/Banc de douche

- Articulé sans mécanisme à ressorts ou fixe avec surface lisse antidérapante sans aspérité.
- Situé à proximité de la robinetterie, sans entraver l'utilisation des barres d'appui.
- Dimensions minimales de 450 mm de largeur sur 400 mm de profondeur.
- Surface située entre 460 mm et 480 mm au-dessus du sol, sur l'un des murs latéraux.
- Pouvant supporter une charge de 130 kg.
- Banc de transfert amovible recommandé.

Porte-savon et accessoires

- Situés à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol et facilement atteignable une fois assis sur le banc de douche.

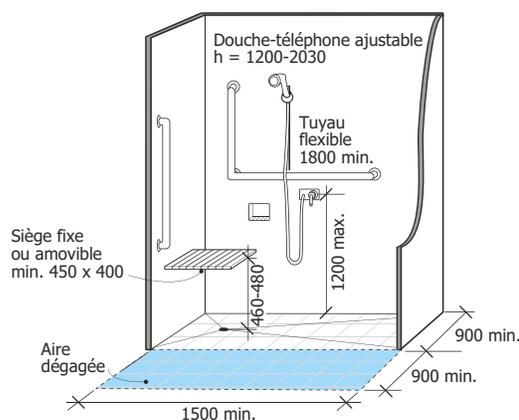


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse

CUISINE

Parcours sans obstacles

- Largeur libre minimale de 920 mm sur tout le parcours.
- Devant chaque élément, espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre pour pouvoir y effectuer une manœuvre circulaire.

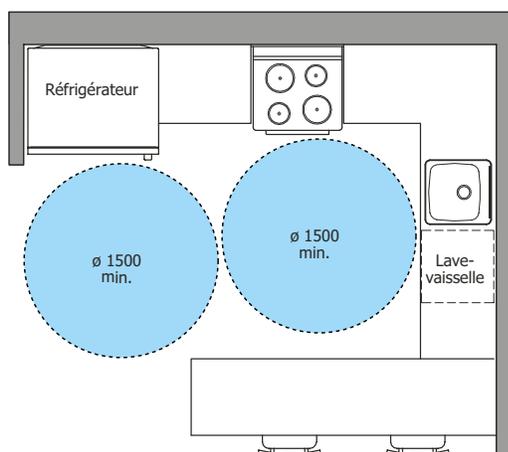


Figure reproduite et modifiée avec la permission de la RBQ, détentrice des droits d'auteur.

Porte

- Espace libre au sol d'au moins 1 500 mm de diamètre situé de chaque côté de la porte.
- Sans seuil ou seuil d'au plus 13 mm et biseauté sur toute sa largeur à l'aide d'une pente d'au plus 1:2.
- Largeur libre d'au moins 800 mm.
- Poignée à levier ou à anse, située entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol.
- Dispositif de verrouillage de type loquet pouvant être utilisé avec le poing et installé à une hauteur comprise entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.
- Judas optique situé à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.
- Si équipée d'un ferme porte, celui-ci doit être réglé de façon à pouvoir ouvrir en exerçant sur la poignée une poussée de 22 N pour les portes intérieures.
- Si elle donne sur l'extérieur, l'installation d'un ouvre-porte automatique est recommandé.

Le mécanisme d'ouverture doit être situé près de la porte, entre 900 mm et 1 100 mm au-dessus du sol et en dehors du champ d'ouverture de la porte.

- Si la porte est vitrée, comportera des bandes et/ou motifs horizontaux sur la vitre à une hauteur comprise entre 1 000 mm et 1 300 mm.

Comptoir de la cuisine et évier

- Espace libre au sol devant l'évier, d'au moins 1 500 mm de diamètre.
- Hauteur maximale de 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous l'évier d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Robinetterie à levier ou actionnée automatiquement (détecteurs de mouvements), située à au plus 430 mm du rebord du comptoir.
- Tuyaux d'alimentation en eau et d'évacuation calorifugés s'ils sont exposés (à moins de limiter la température de l'eau à 45° Celsius).

Armoires

- Espace libre au sol situé devant les armoires d'au moins 1 500 mm de diamètre.
- Installées à une hauteur comprise entre 500 mm et 1 200 mm au-dessus du sol afin de permettre à une personne assise de les utiliser.
- Poignées à anse recommandée, permettant une ouverture de la porte sans effort de préhension ni rotation du poignet.

Commandes

- Interrupteurs, thermostats, prises de courant et autre type de commande doivent être facilement accessibles et situés à une hauteur comprise entre 400 mm et 1 200 mm au-dessus du sol, selon la nature de la commande.
- Commandes au-dessus du comptoir situées à une hauteur maximale de 1 050 mm au-dessus du sol. Celle de la hotte et du ventilateur doivent être situées préférentiellement sur le devant du comptoir.



Hébergement – Chambre, salle de bain, cuisine, salon et terrasse

Four

- Espace libre au sol situé devant le four d'au moins 1 500 mm de diamètre.
- Poignée située à une hauteur maximale de 1 000 mm au-dessus du sol.
- Commandes, impérativement situées à l'avant (commandes frontales), à une hauteur maximale de 1 200 mm au-dessus du sol.

Réfrigérateur

- Espace libre au sol situé devant le réfrigérateur, d'au moins 1 500 mm de diamètre.
- Poignée située à une hauteur comprise entre 900 mm et 1 000 mm au-dessus du sol.

Table

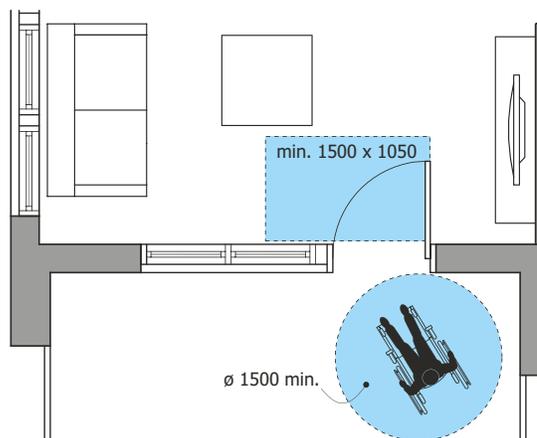
- Surface située à au plus 865 mm au-dessus du sol.
- Espace pour les jambes sous la table d'au moins 760 mm de largeur, 685 mm de hauteur et 485 mm de profondeur.
- Privilégier les arêtes arrondies.
- Bases en « X » ou en « + » à privilégier car offrant un meilleur accès aux roues avant d'un fauteuil roulant.

Salon

- Divan à une hauteur maximale de 500 mm au-dessus du sol.

TERRASSE / BALCON

- Corridor d'accès menant au balcon / à la terrasse doit être sans obstacles et d'au moins 920 mm de largeur.
- Aire dégagée au sol devant la porte d'au moins 1 050 mm sur 1 500 mm.
- Largeur libre de la porte d'au moins 800 mm.
- Porte sans seuil ou seuil compris entre 25 et 35 mm et biseauté de chaque côté, sur toute sa largeur, à l'aide d'une pente 1:12 (8%).
- Profondeur minimale du balcon à 1 500 mm.
- Aire dégagée au sol sur le balcon d'au moins 1 500 mm de diamètre.
- Équipements disponibles sur la terrasse doivent être accessibles, tels que le barbecue, le spa et les tables.



DISPOSITIFS AUDITIFS

Équipements recommandés pour les personnes ayant une déficience auditive :

- Téléphone muni d'un dispositif de réglage de volume ou d'un voyant lumineux.
- Système d'incendie clignotant.
- Système de sonnette clignotante.
- Réveille-matin avec système de vibration.
- Télévision avec sous-titrage.